

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

SITUATION ACTUELLE DE LA FAMILLE

Marié(e)
 Divorcé(e)

Pacsé(e)
 Séparé(e)

Union libre
 Veuf(ve)

Célibataire

FOYER OÙ VIT L'ENFANT

Père Mère Beau-père Belle-mère

Foyer Autre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Mail :

Tél. :

Tél. Portable :

Père Mère Beau-père Belle-mère

Foyer Autre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Mail :

Tél. :

Tél. Portable :

Profession :

Employeur :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Profession :

Employeur :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

ALLOCATAIRE

CAF MSA

N° Allocataire CAF :

.....

Quotient Familial :

.....

Au nom de :

Monsieur Madame

EN CAS DE SÉPARATION OU DIVORCE, MERCI D'INDIQUER LES COORDONNÉES DE L'AUTRE PARENT

Père Mère

Nom / Prénom :

Date de naissance : Mail :

Adresse : Tél. :

.....

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (LES MODALITÉS VOUS SERONT PRÉCISÉES LORS DE LA REMISE DU DOSSIER)

Oui : pour la première fois joindre un RIB (au nom du payeur), un mandat avec vos coordonnées bancaires vous sera édité pour mettre en place le prélèvement automatique

Non

Déjà en place → la reconduction est automatique

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : Féminin Masculin

Etablissement fréquenté : Classe 2023/2024 :

Portable du Jeune :

Inscription

CLAS (accompagnement à la scolarité) :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30
- Mercredi de 13h30 à 15h00

Accueil jeunes :

- Mercredi de 13h30 à 18h00
- Vacances scolaires

Cadre réservé à la CCLTB

- Fiche de renseignements et autorisations parentales.
- Fiche sanitaire
- Règlement intérieur
- Une attestation d'assurance
- Une attestation (CAF ou MSA) précisant votre Quotient Familial
- Photocopie des vaccinations à jour (*carnet de santé*)
- RIB

Coordonnées

Téléphone : 06 48 86 92 41

Mail : planetjeunes@ccltb.fr



Planet'Jeunes du Tonnerrois

Article 1 : Conditions d'admission

Planet'Jeunes est un accueil ouvert aux jeunes scolarisés ou non au Collège et au Lycée (11-17ans). L'inscription à Planet'Jeunes de la CCLTB est obligatoire. Elle sera effective une fois le dossier d'inscription complet remis à la structure.

En fonction des places disponibles, un jeune peut adhérer uniquement au CLAS, uniquement à l'accueil jeunes ou au deux.

Article 2 : Projet pédagogique

L'inscription d'un jeune à Planet'Jeunes suppose l'adhésion au projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation. Il est consultable sur demande ou sur le site internet de la CCLTB.

Article 3 : Tarification

Accueil Jeunes (Vacances scolaires et mercredis) : Adhésion annuelle de **18.00 euros**, valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

CLAS : Adhésion annuelle de **16.00 euros** valable du 1er septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Pass'Activités : Certaines activités nécessitent une facturation supplémentaire d'un Pass'activités 5 points ou 10 points (suivant le Quotient Familial).

Article 4 : Facturation

La facture est adressée mensuellement par voie postale pour l'ensemble des *prestations* (adhésion, Pass'activités, restauration durant les vacances), s'il y a utilisation.

Article 5 : Encadrement

L'encadrement est assuré par du personnel qualifié de la CCLTB et des encadrants brevetés d'Etat pour les activités spécifiques.

Article 6 : Vacances

Les inscriptions aux activités de Planet'Jeunes ne seront prises en compte qu'une fois la fiche d'inscription rendue signée par le responsable légal à l'équipe d'animation.

L'annulation d'une activité est de 48h avant la date de celle-ci, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf cause médicale ou familiale exceptionnelle).

Article 7 : Responsabilité

Planet'Jeunes fonctionne sous forme d'accueil libre, sans obligation d'heure d'arrivée ou de départ (sauf notification spéciale des parents, cf autorisation parentale). Par conséquent, le responsable et/ou la CCLTB ne peuvent être tenu-es responsables des accidents ou comportements survenus à l'extérieur des locaux.

Les jeunes ne sont plus sous la responsabilité de Planet'Jeunes une fois la structure ou les activités quittées.

Le responsable ou la CCLTB décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'objets personnels (téléphone, bijoux, ...).

Article 8 : Règles de vie

Les jeunes se doivent d'avoir un comportement correct, de respecter les personnes, les règles de vie en collectivité et le matériel.

En cas de comportement irrespectueux, de manquement grave à la discipline et à la politesse élémentaire de la part d'un-e adolescent-e, un entretien aura lieu avec la famille et le jeune pourra être exclu temporairement. En cas de récidive, une mesure d'exclusion définitive pourra être prise par la Présidente de la CCLTB.

Article 9 : Différents et litiges

Chaque famille rencontrant un problème avec l'équipe ou la structure pourra être reçue par le responsable de la structure, le coordinateur et l'élue en charge de l'enfance / jeunesse afin de rechercher la solution adaptée à la situation.

Signature du jeune et du responsable légal

SORTIES

Lors des activités de Planet'Jeunes, il est possible que des sorties soient organisées (cinéma, parc d'attractions, musées, bibliothèque, piscine...). A ces occasions les jeunes sont amenés à utiliser les moyens de transports nécessaires (*mini-bus, autocar, train, transports en commun, voitures des animateurs-trices...*).

- autorise
 n'autorise pas

PHOTOS / VIDEOS

Dans le cadre des animations proposées par Planet'Jeunes, votre jeune peut être pris en photo ou filmé. Les photos et films pourront être publiés, sur différents supports de la CCLTB (*bulletin trimestriel, site internet, réseaux sociaux...*) et de nos partenaires.

- autorise
 n'autorise pas

DEPART SEUL A LA FERMETURE DE LA STRUCTURE

Le jeune peut quitter seul la structure à la fin des activités.

- autorise
 n'autorise pas

ALLERS et VENUES

Le jeune peut quitter la structure lorsqu'il le souhaite.

- autorise
 n'autorise pas

DEPLACEMENTS

Le jeune peut se déplacer seul pour se rendre d'une activité à une autre (*ex : Structure - Gymnase*)

- autorise
 n'autorise pas

ACTIVITES EN AUTONOMIE

Lors de certaines sorties ou activités, le jeune peut être en autonomie sur des temps définis par les animateurs.

- autorise
 n'autorise pas

- Consent à l'utilisation des données personnelles figurant dans ce dossier pour la gestion de l'accueil de mon(mes)enfant(s).

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (*si les parents ne sont pas joignables*)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone(s)

A,..... Le,..... Signature des deux parents :